

# CROSS DE BIVIERS MONTBONNOT

## REGLEMENT

### **Article 1 :**

La course pédestre dénommée Cross de BIVIERS MONTBONNOT s'inscrit dans le cadre de l'organisation des courses sur route. Cette course a lieu le 23 Septembre 2018

### **Article 2 :**

Cette épreuve s'adresse à tous les coureurs, hommes et femmes, à partir de la catégorie correspondante au parcours, licenciés ou non à la Fédération Française d'Athlétisme.

### **Article 3 :**

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de l'un des documents suivants :

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### **Article 4 :**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les concurrents doivent être couverts par une assurance sportive personnelle et une assurance individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de dommages corporels à des participants non assurés personnellement.

### **Article 5 :**

Des parcours de 10 km, de 3 km, Marche, parcours enfants et un Trail découverte de 14.5km sont proposés. Le départ et l'arrivée ont lieu sur le stade, chemin de la moidiu. Les inscriptions seront prises en compte :

**Par internet** (moyen d'inscription préférentiel), voir les détails sur le site <http://www.cross-biviers.fr/inscription>

**Par courrier** avec le règlement, le bulletin d'engagement complété et signé, un certificat médical ou une copie de la licence tel que défini à l'article 3 de ce présent document.

**La veille**, à partir de 14h sur la place du village

**Le jour de l'épreuve** à partir de 7h30 sur le lieu de départ.

**Article 6 :**

Les catégories masculines et féminines en vigueur du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	M	1978 et Avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002
Minimes	MI	2003 et 2004
Benjamins	BE	2005 et 2006
Poussins	PO	2007 et 2008
Ecole d' Athlétisme	EA	2009 à 2011

**Détails des catégories Vétérans**

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1978 et 1969
	V2	1968 et 1959
	V3	1958 et 1949
	V4	1948 et 1939

**Article 7 :**

Seuls seront classés (classement en temps réel) les concurrents porteurs du dossard officiel de l'épreuve, franchissant la ligne. La remise des prix et récompenses se déroulera à proximité de la ligne d'arrivée. Les lots ne seront remis qu'aux coureurs présents.

**Article 8 :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol auprès des concurrents.

**Article 9 :**

J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tel que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Cross de BIVIERS MONTBONNOT.

**Article 10 :**

La participation à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.